



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 86739

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences environnementales, économiques et sociales du projet de création d'une zone d'entraînement aérienne transfrontalière dans le Bas-Rhin. En effet, dans le cadre de la réorganisation des espaces aériens en Europe, des discussions sont en cours en vue d'un accord sur une zone d'entraînement transfrontalière. La création de cette zone appelée « CBA 22 » suscite de nombreuses inquiétudes face aux conséquences pour le développement de l'aéroport Strasbourg-Entzheim, déjà en difficulté. La zone de combat aérien « CBA 22 » serait partagée entre l'Allemagne et la France. Elle serait mise en place en 2012, active cinq jours par semaine, soit treize heures par jour. Les inquiétudes portent sur les risques tout d'abord environnementaux : pollution, nuisances sonores auxquels s'ajouteraient une modification des profils de vol des avions de ligne. Ainsi obligés de voler plus bas, plus longtemps, signifierait une forte consommation de carburant et davantage de nuisances sonores. Dès lors, les descentes continues, procédures environnementales mises en place récemment à Strasbourg pour les arrivés, seraient rendues inutilisables. Puis elles portent sur des risques économiques : le trafic de l'aéroport Entzheim-Strasbourg risquerait d'être fortement touché, voire asphyxié, compte tenu de la perte d'argent pour les compagnies aériennes, en raison d'une consommation supplémentaire de carburant et des retards engendrés par cette zone de combat. Il y a, enfin, des conséquences sociales : la fréquentation de l'aéroport pourrait diminuer drastiquement, se traduisant par la suppression de lignes peu rentables et, dès lors, d'emplois sur le site. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'avancée du projet et des suites à donner afin de répondre aux craintes évoquées.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86739

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 août 2010, page 9217

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)